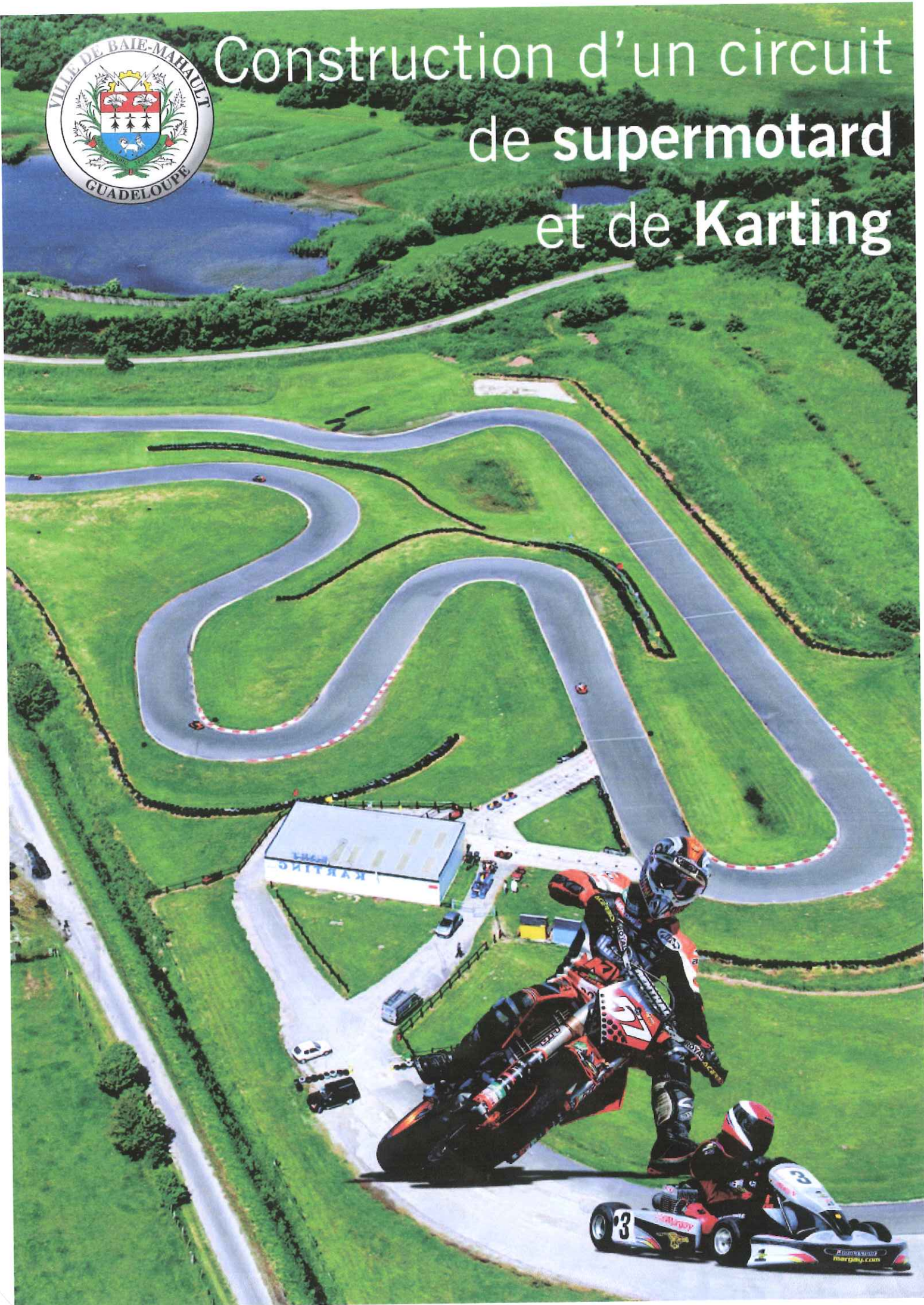




# Construction d'un circuit de supermotard et de Karting







# CONSTRUCTION D'UN CIRCUIT DE SUPERMOTARD ET DE KARTING EN GUADELOUPE

## 1 - GÉNÉRALITÉS

Depuis des années, des projets de circuits sont annoncés en Guadeloupe, toutefois aucun projet n'a abouti pour le moment. Or pour de nombreux passionnés de sports mécaniques, il devient de plus en plus difficile d'organiser, de s'entraîner, ou de participer à des compétitions.

Les pratiquants de la discipline Supermotard et de Karting constatent qu'ils sont obligés de s'entraîner sur les parkings de supermarchés sans autorisation.

Un championnat de la Guadeloupe de supermotard très populaire était organisé jusqu'en 2007 à Jarry, mais cause d'infrastructures non conformes, il n'y a plus de courses. Ces épreuves apportaient un vrai mouvement économique pour la Guadeloupe.

Le Karting n'existe plus dans notre département depuis environ dix ans, le jour de l'arrêt de la piste de Saint François. Il serait donc nécessaire que soit créée une structure en Guadeloupe qui permettra d'encadrer les jeunes qui désirent pratiquer les sports mécaniques.

### • Les objectifs

#### Un Circuit polyvalent

Ce circuit doit être polyvalent. Il doit pouvoir accueillir tous les sports mécaniques autos, motos. Il doit même être accessible aux pratiquants de rollers, de vélos. Par ailleurs, le site devra être facile d'accès, et ne doit pas être très éloigné de la mer pour y adjoindre, à terme, une base de sport mécaniques nautiques si possible (jet-ski, etc).

#### Une structure à vocation pédagogique

L'objectif premier de cette structure est la sécurité routière. Il devra être possible d'organiser des stages de récupération de points, la structure devra pouvoir être accessible aux auto-écoles, des stages à la maîtrise des véhicules pourront être organisés. Cette piste permettra d'éviter les courses sauvages, les utilisateurs pourront l'utiliser en toute sécurité et sans mettre la vie des autres en danger. Les guadeloupéens constatent qu'il y a encore trop de courses sauvages, trop de cyclistes qui s'entraînent sur les routes au péril de leur vie.

#### Une structure utilisable par les professionnels

Les préparateurs automobiles utiliseront la structure pour la mise au point de véhicules de course et également pour les faire essayer par les concessionnaires automobiles.

#### Une structure ouverte à la compétition

Il doit être possible d'organiser des manifestations sportives au niveau national. A cette fin, ce circuit devra répondre aux normes exigées par les différentes instances sportives (FFM, FFSA, FIA, etc...). Il devra être homologué par les différentes instances concernées afin d'organiser des compétitions. **Il est proposé dans un premier temps de viser l'homologation FFM, en englobant la réglementation FFSA.**



## • L'aspect économique

### Utilisation de la structure et revenus

Cette structure devra pouvoir être utilisée quelque soit les revenus, et quelque soit le véhicule utilisé (kabri). Toutefois l'utilisateur devra payer une redevance pour utiliser cette structure.

### La création d'un pôle à moyen terme

L'objectif de cette structure est de créer un pôle à vocation mécanique en Guadeloupe. Certes, il y aura un circuit, mais il faut qu'autour de ce circuit, les utilisateurs puissent trouver sur place des magasins commercialisant des pièces de voitures ou de motos, des magasins d'alimentations pour ceux qui désirent passer la journée sur place. D'autres loisirs devront pouvoir être pratiqués sur place.

Une réflexion devra être amorcée sur le fonctionnement de cette structure.

Ce circuit doit être créateur d'emplois, la vocation touristique du site n'est pas à négliger (location de voitures, de motos).

La construction, l'entretien du circuit et son fonctionnement pourront être gérés de manière semi-privée ou privée par l'association créée dans ce but.

### L'aspect politique

Il ne faudra pas non plus se cantonner à la Guadeloupe, mais envisager une coopération avec la Martinique. Cette structure ne peut être qu'un facteur favorable à une meilleure image de la Guadeloupe.

**Une étude nationale a prouvé que les départements possédant un circuit, comptent toujours moins d'accidents mortels que ceux qui n'en disposent pas.**

## 2 - ÉNONCÉ DES BESOINS

Pour obtenir une homologation FFM et FFSA (la piste doit avoir une longueur et une largeur minimum à respecter :

- 900 à 1200 m de long permet d'accueillir une compétition sportive de niveau, national, régional ou départemental, sur tous types de véhicules (motos, kart, cyclistes, rollers, etc)
- largeur 10 m.
- une piste spécifique au kart et au supermotard
- une piste modulable avec plusieurs tracés possibles.
- Une piste évolutive : le choix du terrain doit permettre une évolution du circuit et de ses installations en fonction du succès rencontré (évolution vers l'automobile).

Le circuit devra être doté d'installations de sécurité normalisées (barrières de sécurité, bornes hydrauliques, bacs à sable, barrière de pneu, etc.)

**La surface du terrain à acquérir pour la construction de cette piste est de 2 hectares.**

Les bâtiments de gestion du site (toilettes, douches, vestiaires, bureau de gestion, plateau de surveillance du circuit à l'étage) seront réalisés à partir de bâtiments modulaires pouvant évoluer sur le site sans perte de l'investissement.







### 3 - CREATION D'EMPLOIS

Un circuit représente un tremplin économique par l'attrait qu'il suscite. On estime de 7 à 10 emplois directs créés par la mise en place du circuit et à une trentaine d'emplois indirects :

*Emplois directs :*

- > 1 gérant/commercial
- > 1 secrétaire - comptable - accueil
- > 1 agent de piste
- > 1 mécanicien
- > 1 moniteur auto/moto
- > 2 personnels d'entretien des espaces verts

*Emplois indirects :*

Les partenaires nécessaires au fonctionnement du circuit, que ce soit en matière d'exploitation directe (véhicules, pneumatiques, informatique, consommables...) ou indirecte (restauration, hôtels, transports, locations) peuvent générer une trentaine d'emploi.

### 4 - TRAITEMENT DES INCONVENIENTS (NUISANCES) GENERES PAR LE CIRCUIT

#### Le bruit

Le bruit est ici le même inconvénient que celui que représente une route, un aéroport ou une voie de chemin de fer : ces problèmes seront traités pour la mise en conformité des installations par les moyens suivants : Respect des réglementations acoustiques en ce qui concerne les échappements des véhicules (très encadré par les fédérations), revêtement moins bruyant, murs anti-bruits ou buttes de terre faisant écran au bruit. Cependant le choix d'un site pour son éloignement de zones d'habitation est préférable pour les riverains qui pourraient être malgré tout gênés.

#### La poussière

Le circuit sera régulièrement dépoussiéré par un arrosage par vaporisation d'eau sur la piste au moyen d'environ cinquante buses réparties sur les abords du circuit (réseau d'eau superficiel, pas nécessairement enterré car plus facile d'entretien).

Un circuit à notre échelle régionale en tenant compte de nos spécificités locales.

Un circuit qui pourra apporter un nouveau souffle pour la sécurité routière et aussi à la délinquance qui sévit sur nos routes aujourd'hui.

### BAIE-MAHAULT : UNE COMMUNE A LA POINTE DU DEVELOPPEMENT FUTUR DE LA GUADELOUPE

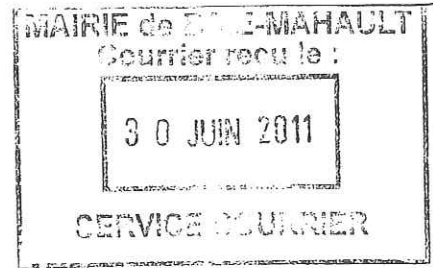
Baie-Mahault, une commune du centre de la Guadeloupe qui représente le poumon économique de notre département et qui surtout à une vraie politique pour les jeunes.

Un circuit à notre échelle régionale en tenant compte de nos spécificités locales.

Un circuit qui pourra apporter un nouveau souffle pour la sécurité routière et aussi à la délinquance qui sévit sur nos routes aujourd'hui.



Préfecture de la Région Guadeloupe



SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

Mission Coordination Interministérielle

Affaire suivie par : M.-J. Rodin

Tél. : 99.37.65

Fax : 99.38.09

[mailto:marie-jose.rodin@guadeloupe.pref.gouv.fr]

N° 2011/ 128 SG

BASSE-TERRE, LE

27 JUN 2011

Monsieur le Maire,

Lors de notre rencontre du 27 mai dernier en mairie, vous avez attiré mon attention sur différents sujets qui préoccupent votre municipalité. Il s'agissait de vos projets de construction de port, d'acquisition ou mise à disposition d'un terrain pour l'exercice de l'activité de moto-cross ; la dépollution de l'ancienne usine électrique située dans le centre bourg sans oublier la demande d'extension des lieux de stockage présentée par la SARA, ainsi que le démantèlement de l'épave du bateau échoué sur le territoire maritime communal depuis l'ouragan Hugo.

Je vous prie de trouver ci-après, d'ores et déjà, quelques pistes de réflexion en attendant les résultats définitifs qui vous seront transmis par les services de l'Etat compétents et directement concernés par vos problématiques.

**Projet d'extension du port :** l'extension du port polyvalent (pêche-plaisance) a été autorisée par le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de 2001 selon les limites définies par le procès-verbal de remise de l'apponement départemental daté du 27 janvier 1987. A ce titre, une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) avait été délivrée. A ce jour, les travaux réalisés laissent apparaître un débordement de ces limites et le nouveau projet d'installation d'équipements présenté par la commune s'apparente à une installation portuaire de plaisance. Cette nouvelle demande nécessite une extension du périmètre portuaire existant, ce qui induit donc des procédures d'instruction et des investigations plus rigoureuses, dont j'ai chargé la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL).

Je vous rappelle toutefois, que le Schéma d'Aménagement Régional de 2011, en cours d'approbation, prévoit l'aménagement d'une halte légère de plaisance. Pour poursuivre ce projet vous devrez déposer une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, conformément aux articles L214-1s du code de l'environnement.

**Acquisition de terrain pour l'exercice de l'activité de moto-cross :** Aucune demande d'intervention n'a été déposée auprès des services de l'Etat. Je vous prie de bien vouloir vous rapprocher des services compétents afin d'obtenir toutes les informations qui vous seront utiles.

**Dépollution de l'ancienne usine électrique située dans le centre bourg :** la dépollution dépend de l'usage attendu du site et relève du propriétaire, en l'occurrence, la ville de Baie-Mahault. Les services de la DEAL contacteront vos services pour définir les dispositions à arrêter.



**Extension des lieux de stockage présentée par la SARA** : Le permis de construire, pièce à fournir pour l'instruction de la demande, est délivré par la mairie. Il faut noter que ces dispositifs de stockage de produits pétroliers sont très techniques et nécessitent l'obtention d'une expertise nationale. Les consultations ont été lancées.

**Démantèlement de l'épave de bateau suite à l'ouragan Hugo en 1989** : l'article L5142 alinéas 2 et 18 du code de la mer stipulent que lorsque l'existence d'une l'épave remonte à plus de cinq ans, la déchéance des droits du propriétaire peut être prononcée par décision de l'autorité administrative compétente. Autrement dit, l'épave abandonnée depuis plus de 5 ans peut être vendue par l'Etat. Deux solutions existent soit :

- l'Etat rétrocède l'épave à la commune qui se charge du démantèlement, ou bien
- l'Etat vend l'épave à un ferrailleur, qui aura la charge du démantèlement.

*Il convient toutefois de considérer que depuis 1989, l'épave a été dépolluée par lessivage.*

Mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires qu'il vous serait utile d'obtenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués,

*Cordialement*

Le Préfet,



Jean FABRE

Monsieur le Maire de la Ville de Baie-Mahault

Hôtel de ville  
Rue Childéric Trinqueur  
97122 Baie-Mahault

Original	+ M. le Maire
Pour information	- Ducab - DAS
Pour traitement/réponse	- DA BERALD
Pour suivi	



Cabinet du Maire

Le Maire,  
A  
Monsieur le Préfet  
PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE  
Palais d'Orléans  
97100 BASSE-TERRE

Baie-Mahault, le 24 OCT. 2011

Affaire suivie par : Teddy BERNADOTTE  
Poste : 0590 41 93 09  
Nos Réf. : AC/TB/LML/2011-039/ 739  
Objet : Demande de mise à disposition d'un terrain  
PJ : 2

Monsieur le Préfet,

Je vous confirme la volonté de la Ville de Baie-Mahault exprimée le 27 mai avec votre prédécesseur, d'offrir à la Guadeloupe un circuit de supermotard et de karting.  
Ce projet répond à une forte demande émanant des pratiquants de ces deux disciplines qui souhaitent assouvir leur passion, en toute légalité et sécurité.

Ce futur circuit a la vocation d'être :

- Un circuit polyvalent qui pourra accueillir un grand nombre de manifestations sportives
- Une structure à but pédagogique
- Un équipement utilisable par les professionnels de la conduite automobile

Je vous informe que ce projet fait l'objet d'un partenariat étroit avec l'association des supermotards de la Guadeloupe.

A ce titre, je sollicite la contribution de l'Etat, dans le cadre d'un partenariat durable qui pourrait reposer sur :

- La mise à disposition d'un terrain de 3,5 ha situé à proximité du pond de la Gabbarre (cf. plan) qui se situe dans le domaine public de l'Etat ;
- La mise en place d'actions concertées en matière de conduite routière et d'accompagnement à une meilleure citoyenneté des usagers.

Mes services restent à votre entière disposition, pour de plus amples informations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Le Maire,  
Ary CHALUS



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
de Guadeloupe

Basse-Terre, le

13 DEC. 2011

Service Aménagement du Territoire et Organisation du Littoral

Gestion de l'Espace Littoral

Monsieur le Maire

J'ai bien reçu votre demande de mise à disposition d'un terrain appartenant au domaine public de l'Etat, situé à proximité de la Gabarre, pour l'aménagement d'un circuit de supermotard et de Karting.

Ce futur circuit aurait vocation à être :

- un circuit polyvalent qui pourra accueillir un grand nombre de manifestations sportives
- une structure à but pédagogique
- un équipement utilisable par les professionnels de la conduite automobile.

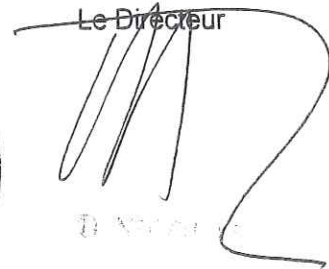
Afin de poursuivre l'instruction de ce projet, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir une copie de la délibération municipale relative à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Maire  
de la Ville de Baie Mahault  
Rue de la République  
97122 Baie Mahault



Le Directeur



Présent  
pour  
l'avenir





Google earth

© 2012 Europa Technologies  
Image © 2012 GeoEye  
Image © 2012 DigitalGlobe

Google earth

pieds  
mètres

1000

500



ANNEE DE MAJ	2009	DEP DIR	97 1	COM	103 BAIE MAHAULT	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+00001								
Propriétaire CUIFF (DOMESTIQUES) DESMARAIS 97100 BASSE TERRE 83141 mandataires-gestonnaire PBBS7 FOUILLOLE POINTE A PITRE 97110 POINTE A PITRE PRINCIPAL																		
ETAT, MINISTÈRE DES FINANCES DU BUDGET ET DE LA PRIVATISATION ETAT PAR LE SERVICE DES AFFAIRES MARITIMES DE LA DDE																		
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																		
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	N° PARC PRIM	S	TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
71		11	11	8272	1	A			01		997,00	148,81						Feuillet

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1





# ANNEXES

## PREVENTION/ SECURITE ROUTIERE

# OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA SECURITE ROUTIERE DE LA GUADELOUPE



Tendance  
du mois



## Bilan du mois de novembre 2011

### *Avertissement :*

*Les résultats présentés reposent sur un système de remontées rapides. Il s'agit de données provisoires.*

Bilan mensuel	Accidents	Tués	Blessés
<b>NOVEMBRE 2011</b>	29	3	42
<b>NOVEMBRE 2010</b>	44	5	55
Evolution 2011/2010	-34.1%	-40.0%	-23.6%
du 1er janvier au 30 novembre 2011			
<b>2011 (provisoire)</b>	410	47	575
<b>2010</b>	478	59	627
<b>Variation</b>	-14.2%	-20.3%	-8.3%
Comparaison sur 12 mois en année glissante			
	Accidents	Tués	Blessés
<b>déc. 2010 à nov. 2011</b>	460	53	642
<b>Année 2010</b>	528	65	694
<b>Variation</b>	-12.9%	-18.5%	-7.5%

Le mois de **novembre 2011** est **plutôt favorable** en terme de mortalité routière avec **2 tués en moins** par rapport au mois de novembre 2010. Il est caractérisé par une baisse de tous les indicateurs. Soit 29 accidents, pour 3 tués et 42 blessés; contre 44 accidents pour 5 tués et 55 blessés en 2010. Sur les douze derniers mois, tous les indicateurs sont également en baisse.

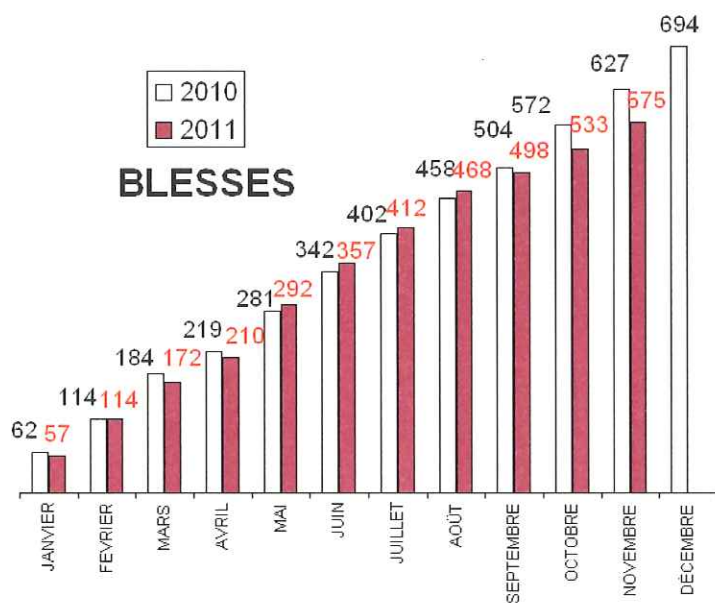
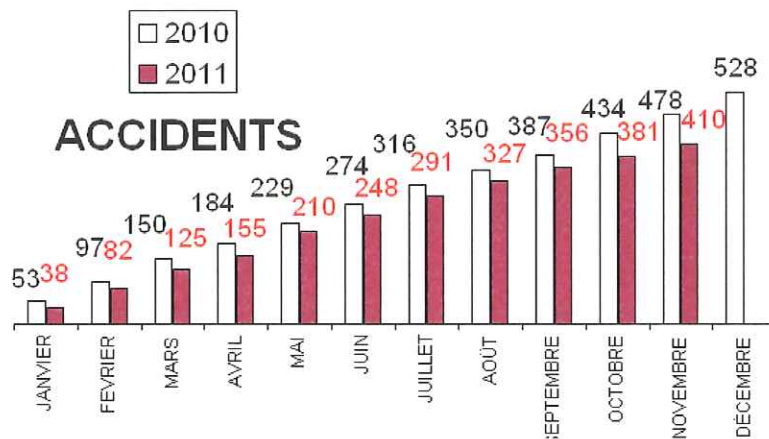
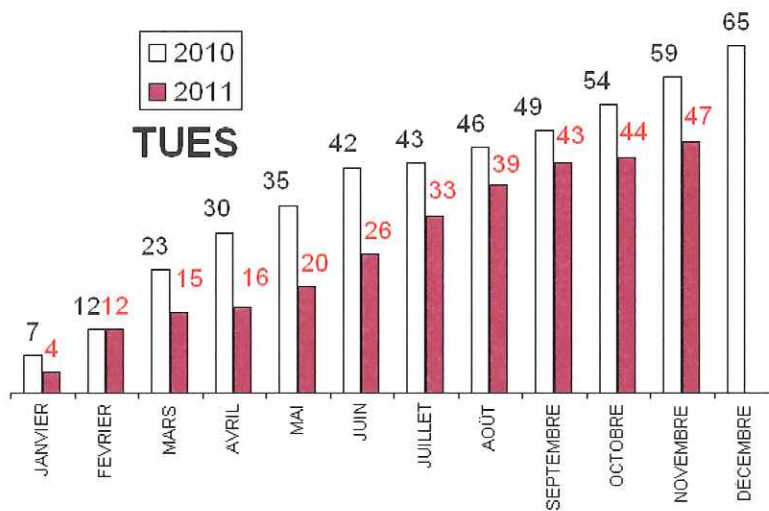
### Répartition des tués par catégories d'usagers et moyennes d'âges

Âge moyen	49 ans	36 ans	33 ans	35 ans	35 ans	47 ans
Usagers tués	Piétons	Cyclistes	Cyclomotoristes	Motocyclistes	Usagers de VL	Total
Janvier	1			1	2	4
Février		2	3		3	8
Mars			1	2		3
Avril			1			1
Mai	1		1	1	1	4
Juin	2		1		3	6
Juillet	2		2	2	1	7
Août	1	1	1	2	1	6
Septembre	1	1	1		1	4
Octobre			1			1
Novembre			2		1	3
<b>Cumul 2011</b>	8	4	14	8	13	47
% / total des tués	17%	9%	30%	17%	28%	

Les usagers vulnérables représentent 72% des tués, avec plus de la moitié, en deux-roues (55%).

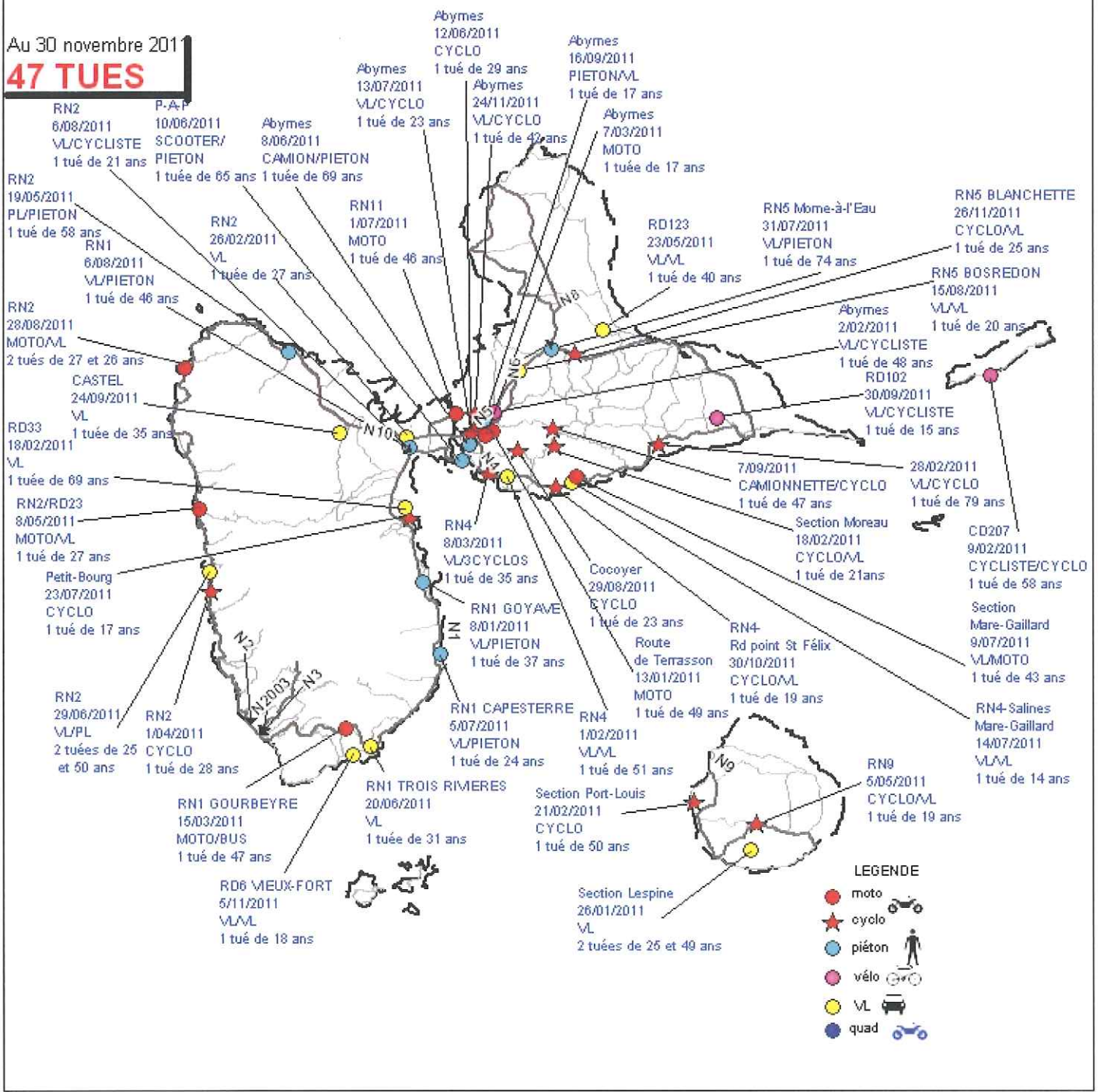
Ce mois de novembre sera marqué par le décès d'un jeune âgé de 18ans. Il était passager d'un véhicule léger et ne portait pas de ceinture de sécurité.





Au 30 novembre 2011

# 47 TUES



Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)  
 Cellule Départementale de la Sécurité Routière  
 Observatoire  
 Aérogare sud du Raizet 97139 Abymes  
 Tél : 0590 60 40 30 Fax : 0590 22 08 99  
[ftes.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ftes.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr)



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

**Au 25 décembre 2011, nous avons en Guadeloupe :**

438 accidents (519 en 2010 soit une baisse de 16%)

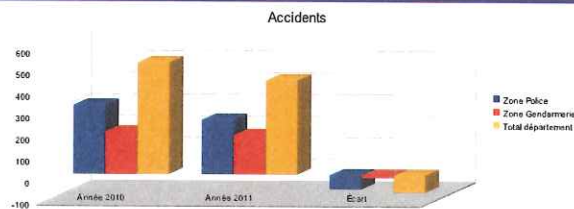
53 tués (65 en 2010 soit une baisse de 18%)

679 victimes<sup>(\*)</sup> (744 en 2010 soit une baisse de 9%)

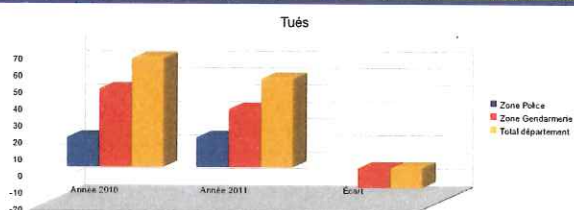
<sup>(\*)</sup> *victimes = tués + blessés*

## Bilan ATBV cumulé Guadeloupe au 25 décembre 2011 (SEMAINE 51)

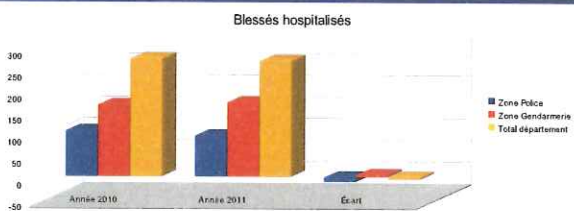
Accidents				
	Année 2010	Année 2011	Écart	
Zone Police	321	254	-67	
Zone Gendarmerie	198	184	-14	
<b>Total département</b>	<b>519</b>	<b>438</b>	<b>-81</b>	



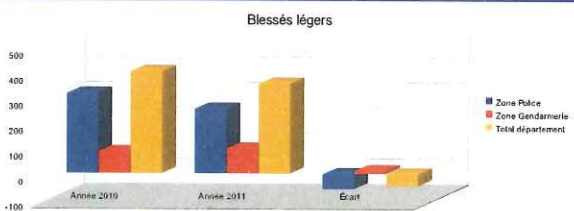
Tués				
	Année 2010	Année 2011	Écart	
Zone Police	18	18	0	
Zone Gendarmerie	47	35	-12	
<b>Total département</b>	<b>65</b>	<b>53</b>	<b>-12</b>	



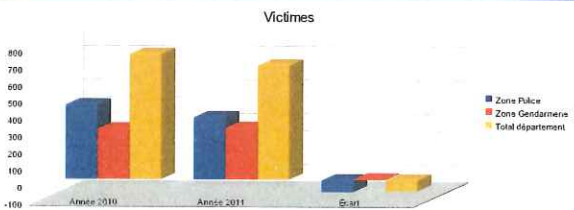
Blessés hospitalisés				
	Année 2010	Année 2011	Écart	
Zone Police	107	96	-11	
Zone Gendarmerie	167	173	6	
<b>Total département</b>	<b>274</b>	<b>269</b>	<b>-5</b>	



Blessés légers				
	Année 2010	Année 2011	Écart	
Zone Police	318	257	-61	
Zone Gendarmerie	87	100	13	
<b>Total département</b>	<b>405</b>	<b>357</b>	<b>-48</b>	



Victimes				
	Année 2010	Année 2011	Écart	
Zone Police	443	371	-72	
Zone Gendarmerie	301	308	7	
<b>Total département</b>	<b>744</b>	<b>679</b>	<b>-65</b>	







MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE GUADELOUPE

Abymes, le

25 MARS 2011

SFTES/Cellule départementale  
de sécurité routière  
La Coordination Sécurité routière  
Aérogare Sud – Le Raizet  
97139 ABYMES

POLICE MUNICIPALE DE BAIE-MAHAULT	
COURRIER ARRIVÉ	
Le 25/03/11 N° 123	
FRANSAIS A	
M .....	
<input type="checkbox"/> Avis	<input type="checkbox"/> Information
<input type="checkbox"/> Enquête	<input type="checkbox"/> Suite à donner

Dossier suivi par : CYSIQUE Lydia

Réf. : Réponse appel à projet

Objet : Demande de financement

Téléphone : 05 90 60 40 37

Télécopie : 05 90 22 08 99

Monsieur,

Suite à votre formulaire réponse à l'appel à projet du 27 janvier 2011, par laquelle vous nous proposez 6 modules d'actions de prévention relatives à la sécurité routière; j'ai l'honneur de vous informer qu'un avis favorable a été émis respectivement sur les modules 5 et 6 intitulés « Levons le pied » et « Préservons la vie ».

Aussi, afin de contribuer à la réalisation de ces deux actions, une prise en charge financière à hauteur de 5.716,75€ peut vous être allouée, soit 1.400€ pour le premier et 4.316,75€ pour le second.

Cependant afin de valider ce financement, vous devez impérativement me faire parvenir dans les meilleurs 3 devis pour chacune des prestations, permettant de justifier de la mise en concurrence.

Le devis retenu pour chacune de ces actions doivent être libellés au nom du client : « Coordination Sécurité routière »- DEAL /STFES/CDSR - Aérogare Sud – Le Raizet 97139 ABYMES.

L'intitulé de l'action, le nom de l'association et/ou du porteur de projet doivent être mentionnés sur les devis ainsi que le montant exacte des désignations qui seront éventuellement pris en charge par la coordination sécurité routière.

*A défaut de ces éléments, au minimum 1 mois avant la date de réalisation de l'action, le porteur de projet est considéré comme ayant renoncé à son projet.*

Dans l'attente, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

M. José FALA  
Directeur de la Police Municipale

Le Bourg  
97122 BAIE-MAHAULT

La Coordinatrice Sécurité Routière

Marie-Lucie CORNEILLE



**POLICE MUNICIPALE**

Tél. 0590 26 39 01

Fax. 0590 26 36 06



Baie-Mahault, le 09 mai 2011

**Le Directeur de Police Municipale, José FALA**

A

**Monsieur le Principal du Collège M. SATINEAU**

**Réf :** 11/59/POL/LL/JF

**Objet :** - Proposition de mise en œuvre d'une journée de sécurité routière au Collège M.SATINEAU

**Pièce jointe :** Fiche d'action

**Personnes à contacter :** - Le CDS / P. DELOS  
- Le Gardien LEYDE Léonce

Madame,

Le bilan des accidents de la route, réalisé par la Préfecture de la région Guadeloupe pour 2010, est venu rappeler que la sécurité routière constitue plus que jamais un enjeu majeur de société. 65 victimes ont perdu la vie cette année là contre 54 en 2009.

Afin de préserver le plus grand nombre de vies, il importe que l'ensemble des acteurs locaux et territoriaux coordonne et renforce leurs actions de lutte contre l'insécurité sur les routes.

La Préfecture, par le biais de la CDSR (Cellule Départementale de la Sécurité Routière), a lancé un appel à projet en vue de contribuer à l'élaboration du PDASR (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière). Ainsi, les propositions d'actions jugées les plus pertinentes sont mises en œuvre pour tenter de sensibiliser les usagers de la route et de surcroît réduire le nombre d'accidents.

C'est alors dans cet objectif que le service de Police Municipale de Baie-Mahault s'est allié à cette initiative, en élaborant un dossier de propositions qui a obtenu l'adhésion de la CDSR.

Celui-ci se décline en 6 modules, représentant chacun des opérations préventives qui devront se dérouler sous les thèmes suivants :

- Conduite sous l'influence de l'alcool ;
- La pratique de la vitesse excessive ;
- Le non port du casque ;
- La prévention en milieu scolaire ;
- Les usagers de la route en milieu festif ;
- Les dispositifs de prévention sur nos routes.

Aussi, je viens par le présent, solliciter auprès de vous l'autorisation de mettre en place dans votre établissement, une journée de sensibilisation à la sécurité routière qui pourra se tenir au mois



**septembre de la courante année** (journée correspondant au module n°1 du dossier d'actions. Cf. fiche individuelle d'action et détails des ateliers joints).

Ce sera également l'occasion pour la Police municipale, de ne pas être vue comme une force répressive puisque son souci majeur est de privilégier la prévention et la sécurité de la population.

A cette fin, notre équipe pédagogique souhaiterait vivement vous rencontrer au cours d'un entretien qui pourrait avoir lieu au jour et à l'heure que vous me fixerez.

-----

Par ailleurs, dans la continuité des différentes actions préventives proposées par la Police municipale, il est envisagé la création d'une cellule pédagogique pour lutter contre la délinquance juvénile et les incivilités.

Cette unité aura pour mission de sensibiliser les jeunes issus des établissements scolaires sis sur le territoire communal, sur l'importance du respect des règles de société et de la vie d'autrui. A cet effet, une classe de 3ème, parmi les 3 collèges (Baie-Mahault II Gourde Liane, Maurice SATINEAU et l'Externat St Joseph de Cluny) sera sélectionnée toutes les quinzaines en vue de découvrir les locaux du poste de Police Municipale, mieux connaître les missions des agents ainsi que les différents services du poste.

A l'issue de la visite prévue, des séances de « vidéo projection », des débats et divers échanges sur les thèmes choisis, en concertation avec les responsables des établissements concernés, pourront se tenir.

Votre avis et vos suggestions sur ce projet seraient un atout majeur pour son élaboration *éventuelle*.

-----

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Principale, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Directeur,



The stamp is circular with the text "POLICE MUNICIPALE DE BAIE-MAHAULT" around the top edge and "Tel. 26 39 01" at the bottom. In the center, there is a small emblem featuring a figure on horseback. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.

José FALA

**Ampliation :**

- Monsieur le Maire ;
- M. le Directeur Général des Services ;
- M. BERNADOTTE Denis, Elu délégué à la sécurité routière.